

TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de **santé**
du **végétal**
ÉCOPHYTO

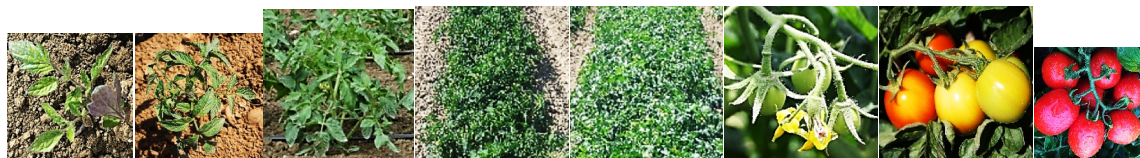
**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SONITO

N° 3 - mercredi 28 juin 2017



Stades début floraison à maturation des premiers bouquets.

En bref :

	Taupins	Vers gris	Pucerons	Noctuelles	Mineuses	Thrips	Acariens	Bactérioses	Mildiou	Alternariose	Pourriture des fruits
Secteur Drôme			●	●			●	●	●	●	
Secteur Camargue			●	●			●	●	●	●	

○ Absence ● Risque ● Présence modérée ● Présence certaine ● Présence dangereuse

CLIMATOLOGIE : La situation climatique depuis la mi-mai a été estivale. **Cependant, les orages sont annoncés et cela va forcément entraîné un risque pour les maladies notamment et le développement des adventices.**

ADVENTICES : Le **développement des mauvaises herbes peut se déclarer suite aux pluies annoncées.** Nous observons des morelles, des renouées et des graminées. Attention aux stades phénologiques de chacune et notamment de la Morelle noire (*Solanum nigrum*). Passé le stade 1 à 2 feuilles vraies, il est difficile de lutter. A noter que nous observons de plus en plus de Souchet rond, *Cyperus rotundus* en Camargue.

ACARIENS : Nous avons observé les premiers acariens semaine dernière **sur une parcelle d'Uchaux ou de nombreux acariens étaient présents ces dernières années.** Soyez vigilant et observez bien les bordures de parcelles. Les températures annoncées pourraient être favorables pour le développement de ce ravageur.

CICADELLES : Ces dernières années nous sommes de plus en plus confrontés au Stolbur, maladie provoquée par une cicadelle appelée *Hyaletes obsoletus* qui se trouve dans le sol. Ce ravageur semble sortir de terre à la fin du mois de juin, mais nous n'avons pas de possibilité à ce jour d'avoir une information précise à ce sujet.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Robert GIOVINAZZO
SONITO
Maison de l'Agriculture
Site Agroparc - Bat. B
84912 - AVIGNON
rgiovinazzo@sonito.fr

tel : 04 90 86 64 39

TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

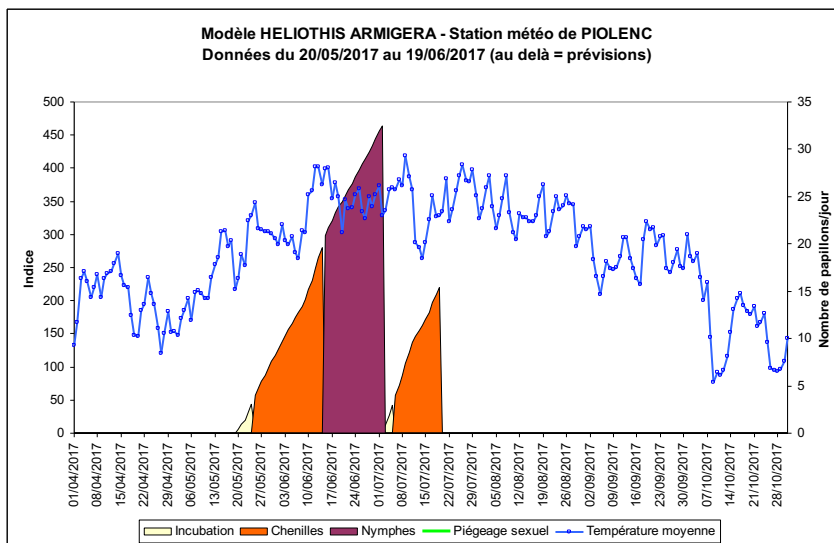
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bulletin de santé du végétal - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



N° 3 - mercredi 28 juin 2017 - suite

NOCTUELLES : Les piégeages ne sont pas importants depuis la fin mai, contrairement à ce que l'on pourrait penser et aux piégeages de l'an passé. Nous n'obtenons ces derniers jours **qu'une dizaine à une vingtaine de prises** par semaine. Il s'agit donc de la première génération pour laquelle nous avons fait tourner le modèle. Ce modèle nous indique que la génération pour laquelle le risque est important sera présente au mois de juillet, avec notamment la **présence de chenilles dès la première semaine de juillet dans le sud (07 11, 13, 30, 34, 84) et vers le 15 juillet dans le Nord (26,38,69)**. Pour mémoire, la deuxième génération avait été annoncée pour fin juin-début juillet et s'était finalement étalée sur le mois de juillet l'an passé.



MALADIES : Soyez vigilants sur vos parcelles, même si les températures ont été favorables jusque-là, les orages annoncés seront favorables aux maladies. Nous pensons bien évidemment à la **moucheture bactérienne due à Pseudomonas syringae**, ou encore à l'**alternariose (Alternaria solani)**.

Le Mildiou a été présent du côté du bord du Rhône en Camargue. Les données du modèle nous indiquent 4 à 5 cycles pour les secteurs d'Avignon et de Piolenc et de Valréas et pour les plantations les plus précoces. Le Mildiou ne supporte pas les chaleurs supérieures à 32°C dans la journée, mais les amplitudes thermiques peuvent provoquer des rosées matinales favorables pour la maladie ainsi que les orages annoncés. Soyez donc très vigilants en fonction de votre végétation et de la météorologie à venir...

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS : SCAD CANA

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :
SONITO (Robert GIOVINAZZO),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

DIRECTEUR DU BULLETIN
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Provence Alpes C. d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 MALLÉVILLE - FRANCE
contact@paca.chambre.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN

Robert GIOVINAZZO
SONITO
Maison de l'Agriculture
13626 MALLÉVILLE - FRANCE
tel : 04 90 86 64 39
rgiovinazzo@sonito.fr

Acté en plénière par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuse attribués au financement du